



Union Nationale Inter-universitaire

Contre l'étouffement bureaucratique, l'excellence par la liberté

Du bon usage du CNESER

Si les élections au CNESER sont souvent marquées par une forte abstention, c'est sans doute que de nombreux universitaires ne savent pas très bien à quoi il sert. Or, le CNESER est un organe essentiel dans la définition de la politique universitaire nationale.

Rappelons, en effet, que ce conseil comprend aussi des étudiants, des représentants des personnels administratifs et techniques, ainsi que des personnalités extérieures à l'université. Il est consulté sur tous les textes gouvernementaux qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche, et notamment les habilitations à la délivrance des diplômes nationaux. Bien qu'il ne soit en principe que consultatif, son avis infléchit très souvent les textes issus des bureaux du ministère. Le CNESER est ainsi une caisse de résonance, voire une tribune, où s'expriment les grandes orientations de la communauté universitaire.

Voter pour élire les membres du CNESER, c'est donc exprimer sa volonté de faire prévaloir une certaine conception de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'enseignement supérieur dans la nation : halte à la démagogie

A entendre la gauche universitaire, excessivement majoritaire au CNESER eu égard à la forte abstention des enseignants non syndiqués, tous nos maux, dans ce domaine comme dans tous les secteurs de l'activité publique, viendraient de l'insuffisance des « moyens ». L'action principale des syndicats est donc de revendiquer pour obtenir « toujours plus », toujours plus de crédits à prélever sur les ressources d'un trésor national censément inépuisable, toujours plus de nivellement au plan des carrières, des disciplines et des étudiants, toujours plus d'administration... et toujours moins de liberté et d'excellence.

L'argument des « moyens » tombe aujourd'hui à plat du fait des crédits supplémentaires mis à la disposition de l'enseignement supérieur et la recherche à la suite du grand emprunt national. Pour autant, **ces ressources, quoique d'une ampleur inégalée jusqu'ici, ne résoudre pas toutes les difficultés car le malaise universitaire ne vient pas seulement de là.**

Sauf dans quelques disciplines, l'image de l'université s'est beaucoup dégradée. Les Français ont l'impression qu'on va de grèves en blocages tout en distribuant des diplômes dévalués. Il faut d'abord poser le bon diagnostic à propos des maux dont souffre notre domaine. **Il est urgent de rappeler, d'une part, l'objectif de l'enseignement supérieur qui est, comme nous l'avons toujours dit, l'excellence, et, d'autre part, sa mission première qui est de produire et de transmettre un savoir de haut niveau, d'être un levain dans la pâte sociale en refusant le nivellement par le bas.**

Les forces vives engluées dans la bureaucratie

S'il existait un indice de contrainte bureaucratique, on pourrait mesurer scientifiquement l'accroissement inouï du temps administratif mis à la charge des universitaires depuis une trentaine d'années. Cette culture du contrôle a priori et paperassier doit être combattue. Cette « novlangue » creuse à laquelle toute initiative, tout projet est soumis à longueur de formulaires doit être dénoncée. Un retour à des procédures simples, souples et adaptables selon la réalité humaine et disciplinaire. **L'Administration doit être remise au service de l'enseignement et de la recherche là où les enseignants ont trop souvent l'impression d'être considérés comme ses employés sans visage.**

La courtoisie, la reconnaissance individuelle, la simplicité de la parole donnée se perdent dans ces procédures standardisées et tatillonnes qui exigeront d'un chercheur réputé la communication de son attestation d'emploi au sein de sa propre université pour lui rembourser huit mois plus tard un billet de seconde pour un colloque international dont il aura dû justifier l'intérêt pour l'insertion professionnelle, l'absence de prise en charge par l'établissement d'accueil, le niveau des financements privés de la manifestation, les publications projetées en langue étrangère et autres prérequis à l'allure d'âneries par leur inadaptation au sujet.

Sur le fond, cette « procédurisation » aveugle de tous les aspects de la vie universitaire traduit une défiance préoccupante à l'égard de l'initiative et du sens des responsabilités individuelles, au risque de décourager chacun. Sur la forme, elle se développe en une succession de demandes de justifications désordonnées et redondantes pour toute espèce de choses, de l'abonnement à une revue à l'habilitation d'un diplôme, alors que toute personne un tant soit peu informée à

l'échelon de la discipline jugera le projet d'un intérêt évident. Et on ne parle pas de la « réunionite » galopante qui occupe un temps croissant, au détriment de celui de la recherche.

La raison du phénomène est sans doute à chercher dans la tradition française à la centralisation, et surtout à l'uniformisation, comme dans le fossé qui se creuse entre les personnels administratifs et la réalité vivante de chaque discipline. C'est donc tout un état d'esprit qu'il faut réformer d'autant que, mal maîtrisée, l'autonomie des universités et des structures intermédiaires nouvelles (PRES) risque d'ajouter une couche bureaucratique de plus à l'existante.

Optimiser la loi LRU

La loi LRU change sensiblement la donne dans l'enseignement supérieur. Elle porte un nom engageant, puisque la liberté et la responsabilité forment un couple prometteur. Mais une loi vaut par son application autant que par son texte, et surtout par son application initiale, qui crée une sorte de jurisprudence pour la suite. Nous serons donc particulièrement vigilants sur ce point.

La loi proprement dite s'accompagne d'une incitation au regroupement des universités. L'objectif premier est peut-être d'ordre quantitatif : constituer des ensembles suffisamment importants pour faire bonne figure dans le fameux classement de Shanghai, auquel on accorde sans doute une révérence excessive. Il nous semble qu'il faut en profiter pour donner plus de cohérence organique à des universités, qui, il faut le dire, en sont parfois dépourvues parce qu'elles avaient été formées, en application de la loi Faure, sur des critères assez hétéroclites.

Cohérence organique, cela signifie prendre les disciplines (ou groupes de disciplines voisines) comme principe d'organisation d'une université plutôt que de réunir arbitrairement des enseignements disparates ; cela implique qu'on leur permette de disposer des moyens d'affirmer leur personnalité et de pousser leur développement, tant par l'emploi de leurs ressources que par leur capacité à fixer leurs objectifs et leur stratégie. **En somme, il s'agit pour les disciplines (ou groupes de disciplines) de disposer d'une véritable autonomie.**

Dès le début, les premières mesures prises en vertu de la nouvelle loi ont fait apparaître des différences possibles d'application. Dans certaines universités, les représentants

des disciplines trouvent leur part d'autonomie exagérément réduite et se plaignent d'une trop grande centralisation des pouvoirs au niveau présidentiel avec, comme conséquence, l'ajout d'une strate supplémentaire de bureaucratie. **Pour éviter de tels problèmes, par souci d'efficacité et pour alléger l'appareil administratif, il convient de favoriser l'adoption d'une sorte de principe de subsidiarité, afin que les décisions soient prises à l'échelon qui peut les traiter au plus près et que ne remontent à l'échelon supérieur, c'est-à-dire au niveau présidentiel, que les questions nécessitant une coordination entre plusieurs domaines.** Il y a bien assez de problèmes variés dans une université pour que chacun traite (et traite bien) ceux qui sont de son ressort.

Liste UNI - Collège A		
1	FRANCES Yves	Aix-Marseille 2, Medecine Interne
1 bis	STOFFEL-MUNCK Philippe	Paris 1, Droit privé
2	LAQUIEZE Alain	Paris 3, Droit public
2 bis	COIFFARD Laurence	Nantes, Pharmacie galénique
3	SORIANO-GAFIUK Florence	Nancy 1, Mathématiques
3 bis	FASQUELLE Daniel	Littoral, Droit privé
4	KENFACK Hugues	Toulouse 1, Droit privé
4 bis	CROUZATIER Jean-Marie	Toulouse 1, Droit public
5	BRAMOULLE Gérard	Aix-Marseille 3, Sciences économiques
5 bis	MOULIN Joanny	Aix-Marseille 1, Littérature anglaise
6	BOSCO David	Nice, Droit privé
6 bis	MAHLER Patrick	Nice, Odontologie
7	HAMY Antoine	Angers, Chirurgie générale
7 bis	CARON Monique-Marie épouse ROUSSET	Lille 2, Pédodontie
8	NOURISSAT Cyril	Lyon 3, Droit privé et sciences criminelles
8 bis	PECQUET Pascal	Montpellier 1, Sciences de Gestion
9	DEHEUELS Paul	Paris 6, Statistiques
9bis	MONNEYRON Frédéric	Perpignan, Littératures comparées
10	OUSTEN Yves	Bordeaux 1, Electronique
10 bis	DALLAY Dominique	Bordeaux 2, Gynécologie obstétrique
11	ARMAND Serge	Toulouse 3, Odontologie
11bis	GOHIN Olivier	Paris 2, Droit public

A côté de ces nécessaires réglages, la loi LRU a déjà permis l'éclosion d'initiatives prometteuses : création de fondations, dispositifs d'insertion professionnelle des étudiants, développement de filières d'excellence, etc. C'est l'état d'esprit général qui est en train de changer dans le bon sens, ce sont des « spirales vertueuses » qui se mettent en mouvement si la bureaucratie et une centralisation trop systématique ne les étouffent pas.

Le CNESER qui sera élu le 22 mars 2011 ne pourra pas se contenter de naviguer en régime de croisière. Il devra, sur des questions inédites et dans des conditions nouvelles, prendre des positions qui engageront l'avenir. Il est essentiel qu'il le fasse avec bon sens et dans un esprit constructif. Il est essentiel que les organisations qui le composent aient fait leurs preuves par leur longévité, leur constance et leur fidélité à leurs engagements. Il est donc capital que l'UNI y soit présente en force.

Le 22 mars, votez et faites voter pour les listes de l'UNI.